

Mobilier dans succession.

Par Crystie, le 13/01/2014 à 15:11

Bonjour,

Au décès de notre grand-père nous avons hérité de sa maison.

Les héritiers : ma sœur et moi ,venons en représentation de notre maman, et nos deux oncles.

La maison est maintenant vendue, mais le partage ne peut être fait car nous sommes en désaccord sur un point.

En effet sur le mandat de vente nous avons accepté que le notaire fasse vider la maison "par toute association ou entreprise".

Or, en acceptant cette proposition avons-nous également donné le même droit à un des héritiers, car un des oncles a vidé la maison (pas d'inventaire) et nous demande une somme d'argent pour défraiement.

Si non, sommes nous en droit de refuser de verser la somme qu'il demande pour ces raisons :

- 1) il ne nous a pas demandé notre accord
- 2) il a disposé de tout le contenu de la maison
- 3) il a mis en vente sur LBC certains bien

Merci pour votre aide.